



Dans le cadre du **Salon du livre d'artiste du Québec, 1<sup>re</sup> édition**, les artistes québécois, canadiens et internationaux sont invités à présenter leur dossier au jury de sélection qui aura pour mandat d'en retenir 20.

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SALON**

Depuis de nombreuses années, des salons du livre d'artiste existent en Europe et aux États-Unis. Compte tenu du nombre grandissant d'artistes québécois utilisant cette forme d'art, nous avons décidé d'organiser un tel salon au Québec. Le Salon se donne aussi comme objectif de faire de l'éducation sur ce qu'est un livre d'artiste auprès du milieu artistique et du grand public. Il offrira également une plateforme de diffusion et de vente exceptionnelle aux artistes sélectionnés. Le Salon du livre d'artiste du Québec sera présent sur plusieurs réseaux sociaux et sera accessible via un site Internet. Nous prévoyons également la diffusion de capsules vidéos.

Qu'est-ce que le livre d'artiste ? Le livre d'artiste est une œuvre d'art, au même titre que la peinture et la sculpture, mais il est en lien avec le livre par sa forme, par son texte, par sa reliure ou par sa fonction. Le livre d'artiste peut se présenter sous des formes variées, à tirage limité ou unique. Rien n'arrête l'artiste dans l'utilisation de techniques pour réaliser cette forme d'art qui sont très variées : le collage, l'estampe, la reliure d'art, l'acrylique, l'aquarelle, etc. Dans le cas du livre-objet, la variété de matériaux est impressionnante.

« Certains livres d'artistes célèbrent la lecture par le raffinement des matériaux et la virtuosité des techniques, alors que d'autres cherchent à susciter la réflexion par un contenu déroutant, une manipulation particulière de l'objet livre, voire par le choix de l'illisibilité. Dans tous les cas, l'artiste y propose un terrain d'échanges intime avec le lecteur. Cette définition s'applique également au « livre-objet », qui s'apparente au livre d'artiste. Dans les livres-objets, l'artiste célèbre, parodie, conteste ou détruit la forme habituelle du livre afin de réinterpréter son rôle, voire d'en produire un contre-emploi. » BANQ, Site Internet

La Bibliothèque nationale du Québec possède une collection de livres d'artistes qui compte plus de 3400 documents, couvrant les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, les publications produites après 1970 sont nettement plus abondantes.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Invité d’honneur : Louis-Pierre Bougie
- Aura lieu du 9 au 15 novembre 2015
- Localisation : Galerie 2456 – 2456, rue Beaubien Est, Montréal, Québec, Canada
- **Date limite d’envoi du dossier d’artiste : 1<sup>er</sup> septembre 2015**
- Information :  
 Marie-Christine Nadeau, directrice générale  
 1637, rue Sicard, Montréal (Québec) Canada H1V 2X7  
[nadeaumc@videotron.ca](mailto:nadeaumc@videotron.ca)  
 514 508-3485

## HORAIRE ET ACTIVITÉS

Jour	Date	Heure	Activité
Lundi	9 novembre	10 h	Accrochage
Lundi	9 novembre	20 h	Fermeture
Mardi	10 novembre	Midi	Ouverture
Mardi	10 novembre	18 h – 22 h	Vernissage VIP
Mercredi	11 novembre	Midi	Ouverture
Mercredi	11 novembre	18 h – 22 h	Vernissage grand public
Jedi	12 novembre	Midi – 20 h	Ouverture / Fermeture
Vendredi	13 novembre	Midi – 20 h	Ouverture / Fermeture
Samedi	14 novembre	10 h – 20 h	Ouverture / Fermeture
Dimanche	15 novembre	10 h	Ouverture
Dimanche	15 novembre	17 h – 20 h	Décrochage

## LE SALON VOUS OFFRE

- La présence de Louis-Pierre Bougie à titre d’invité d’honneur
- Lieu de diffusion, de promotion et de vente
- Main d’œuvre pour l’accrochage, décrochage et retour de vos œuvres
- Podiums et tables disponibles pour présentation des œuvres
- Présence sur les réseaux sociaux et site Internet
- Capsules vidéos
- Vernissage VIP médiatisé
- Vernissage grand public
- Surveillance, promotion et vente durant le Salon
- Paiement du client sur place par carte de crédit ou argent (un guichet automatique bancaire est situé à un coin de rue)

## CONTENU DU DOSSIER D'ARTISTE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

### Date limite de réception du dossier

**1<sup>er</sup> septembre 2015** Le cachet de la poste faisant foi.

### Adresse d'envoi

**Salon du livre d'artiste du Québec  
1637, rue Sicard Montréal (Québec) Canada H1V 2X7**

Votre dossier devra être obligatoirement présenté **sur CD, DVD ou clé USB**. Nous n'acceptons aucun document papier accompagnant le dossier sauf les chèques. Les dossiers incomplets seront automatiquement refusés.

Le dossier doit inclure les documents suivants :

- CV récent maximum 3 pages
- Une biographie de 35 à 45 mots
- Démarche artistique maximum 1 page
- Un texte résumé décrivant votre démarche artistique entre 80 à 90 mots
- **10 à 20 images, dont 1 à 300 dpi, fichiers JPG n'excédant pas 1 Mo, numérotées de 01 à 20. suivi du nom de famille de l'artiste (ex. 01\_NADEAU)**
- Formulaire d'inscription dûment complété
- Formulaire descriptif des œuvres dûment complété
- Formulaire de blocs de surveillance et de présence à la galerie dûment complété
- Un chèque de 35 \$ d'ouverture de dossier, non remboursable, libellé à Marie-Christine Nadeau, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- Un chèque de 150 \$ de frais d'inscription, retourné si l'artiste est non sélectionné, libellé à Marie-Christine Nadeau, daté du 20 septembre 2015
- Enveloppe suffisamment préaffranchie si l'artiste veut récupérer son dossier
- **CONDITIONS**
- Être un artiste professionnel ou semi-professionnel
- **Présenter des livres d'artistes à édition limitée, petits tirages, livre-objet ou livre unique**
- Avoir un corpus de livres d'artiste et une démarche artistique liée au livre d'artiste
- Les critères de sélection sont : le professionnalisme, la qualité et la diversité des propositions en regard de l'ensemble de la présentation du Salon
- Le Salon n'accepte pas les projets suivants : livres suspendus à partir du plafond, livre « finzin », livre à grand tirage, livre édité dans une maison d'édition dite « commerciale »
- Compléter et envoyer le dossier dûment complété selon les conditions demandées

## RESPONSABILITÉS DE L'ARTISTE

- L'artiste est responsable des assurances de ses œuvres en cas d'incendie, de bris, dégât d'eau ou de vol
- Dépôt du dossier complété et des chèques
- Les artistes sont responsables du transport, aller et retour, de leurs œuvres ainsi que les frais de transport
- Dépôt des œuvres (ou envoi par la poste) date limite : **7 novembre 2015, 17 h**, au 1637, rue Sicard Montréal, Québec, Canada H1V 2X7
- Il n'y a pas de restrictions quant à la quantité d'œuvres présentées au Salon. Par contre, l'espace alloué à chaque artiste est restreint
- Prix indiqué lisiblement sur chaque œuvre
- Les artistes peuvent présenter des œuvres dans des boîtiers à accrocher au mur, sur podium ou sur table
- Pour le vernissage VIP, chaque artiste inscrit les noms de 6 personnes invitées et leurs courriels dans le formulaire d'inscription
- Pour le vernissage grand public, les invitations sont ouvertes à tous
- Décrochage des œuvres : 15 novembre 2015, entre 17 h à 19 h
- Pour les artistes qui ne peuvent être présents, le Salon décrochera et renverra par la poste aux frais de l'artiste, le mode de paiement vous sera communiqué ultérieurement
- Le Salon n'est pas responsable des bris lors de l'envoi aller-retour des œuvres

## NOTEZ BIEN

- Le Salon prend 10 % de commission sur les ventes
- Le choix final des emplacements des œuvres reste à la discrétion du comité du Salon
- L'analyse des dossiers s'effectuera entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 septembre 2015 par un jury composé de professionnels du milieu des arts
- La décision vous parviendra par courriel et sera sans appel
- Les dossiers non retenus sont retournés à l'artiste seulement aux artistes qui auront fourni une enveloppe suffisamment préaffranchie. Autrement, tous les dossiers non retenus seront détruits
- Le Salon conservera les dossiers des artistes sélectionnés
- Le Salon se réserve le droit d'utiliser les images des œuvres de votre dossier visuel pour fins de promotion de l'événement sans compensation financière. En vous inscrivant, vous acceptez automatiquement les règlements du Salon.

### **NOTEZ BIEN AUX ARTISTES INTERNATIONAUX ET CANADIENS**

- Tous les paiements devront se faire par Paypal en dollars canadiens. Les détails vous seront communiqués ultérieurement. (35 \$ frais d'appel de dossier non remboursable, 150 \$ de frais d'inscription si l'artiste est sélectionné, frais d'envoi aller-retour des œuvres)
- Les artistes devront également déboursé les frais de virement qui vous seront communiqués ultérieurement
- Les frais de Paypal sont plus élevés au Canada qu'en France, ils vous seront transmis ultérieurement
- Le Salon n'est pas responsable des bris lors de l'envoi aller-retour des œuvres
- Le Salon vous fera parvenir le montant des œuvres vendues, le moyen de paiement vous sera communiqué ultérieurement

### **COMMUNICATIONS ET INFORMATION**

Marie-Christine Nadeau, directrice générale  
1637, rue Sicard, Montréal (Québec) Canada H1V 2X7  
[nadeaumc@videotron.ca](mailto:nadeaumc@videotron.ca)  
514 508-3485